NOUVELLE-ORLÉANS.

MARDI, 27 MARS 1888.

PETITES ANNONCES.

A. B. Philips, notaire, 5 Conti, Place, peut prêter sur hypothèque de $60 à $90,000. 29 déc—6m

DEMANDES.

ON demande des préparateurs chez Mme C. Samson, 150 rue Canal. 2 mars—1f

ON demande un photographe compétent à Laredo, comté Webb, Texas. S'adresser en donnant des références et les appointements qu'on désire à H. A. Sauvignat, Laredo, Texas. 23 mars—7f

ON demande immédiatement un bon F. EUSTIS pour une petite place de commerce. Emploi à l'année. $.0 par mois. Répondre de suite au Centrale Nursery, 99 Market St., Memphis, Tenn. 16 mars—1 sem.

A LOUER.

MAISON à louer—Encoignure Dumaine et Bourgogne avec installation de comptoir et étagères pour épicerie ou magasin. S'adresser No 137 rue St. Pierre. 24mars—1m.

A LOUER—La maison No 87 1/2, rue du Quartier, entre Bourbon et Dauphine. S'adresser No 94 rue de l'Esplanade.

A VENDRE.

A VENDRE, pour cause de départ, une épicerie et bar faisant de bonnes affaires dans le second district. S'adresser E. B., bureau de l'Abeille. 16mars—7j

A VENDRE—Graisse de coton (cotton seed lulled) délivrée sur rails de garage de chemins de fer.)

E. COURRIBET,
Encoignure Magnolia et Joséphine.

4 mars—1m

ANNONCES POLITIQUES.

TICKET REPUBLICAIN.

GOUVERNEUR,
H. C. WARMOTH,
de Plaquemines.

LIEUTENANT GOUVERNEUR,
ANDREW HERO, JR.,
d'Orléans.

SECRETAIRE D'ETAT
JOHN F. PARTY,
de Ste-Marie.

TRÉSORIER,
B. F. FLANDERS,
de Lafayette.

AVOCAT GÉNÉRAL,
ROBERT MARRAY,
de Ouachita.

AUDITEUR,
JAMES POKNYTHE,
de Catahoula.

Election 17 avril 1888.

Attendu que le parti républicain s'est voué à l'éducation de tout le peuple et est en faveur de toutes les tentatives qui pourront être faite pour placer l'instruction sur une base solide dans l'Etat de la Louisiane.

Attendu que la place de surintendant de l'instruction publique n'a pas de caractère politique;

Attendu que dans la personne de l'Hon. Joseph A. Breaux, de la paroisse Iberie, nous reconnaissons un ami dévoué des intérêts de l'éducation en Louisiane, un homme d'une large et libérale dont l'honnêteté, l'intégrité et la haute compétence ne sont contestées par personne, et dont l'élection assurera un système d'une justice égale, l'extirpation de l'ignorance dans les classes en dehors des questions de race, de couleur ou de condition antérieure.

Résolu que nous engageons les électeurs républicains de cet Etat a accorder leurs suffrages à l'Hon. Jos. A. Breaux pour la place de surintendant de l'instruction publique.

PLATEFORME.

Nous, les représentants du parti républicain en Louisiane, réunis en Convention, déclarons que les résolutions suivantes sont l'énoncé des principes cardinaux du parti républicain de cet Etat.

Nous attestons notre dévouement aux doctrines essentielles et consacrées par le temps du républicanisme, telles qu'elles sont énoncées dans la plateforme nationale du parti, réunie en Convention à Chicago, en juillet 1884, prônées que l'extention impartiale et la mise en vigueur de cette plateforme assurera efficacement le maintien des institutions libres et libérales et du gouvernement populaire.

Nous condamnons les tendances au commerce libre de l'administration du Président Cleveland et l'organisation de la Chambre des Représentants à Washington qui a nommé pour speaker un champion du libre-échange lequel a composé le comité des voies et moyens de manière à mettre en péril toutes les industries pratiques du pays et spécialement de notre Etat—le sucre et le riz. Nous voyons avec étonnement nos représentants au Congrès voter pour l'organisation que nous condamnons.

Nous n'avons pas vu avec moins de surprise

LA DERNIÈRE CONVENTION DÉMOCRATIQUE

à Baton Rouge ignorer entièrement la question de protection pour laquelle l'industrie, sans une cordiale adhésion au Président Cleveland, donnait la preuve manifeste de sa sympathie pour les doctrines pernicieuses de son administration, et menaçait de ruiner la prospérité de notre Etat et du peuple.

Nous croyons qu'il est du devoir du gouvernement fédéral d'un gouvernement d'Etat de favoriser et de protéger les intérêts agricoles et manufacturiers ainsi que les industries de l'Etat, nous engageons notre Congrès à faire tous nos efforts pour obtenir une législation qui sauvegarde le principe fondamental de la protection toutes les industries, en dehors de toute considération de race ou de couleur, dans le but d'assurer le travail et au capital les mêmes droits et les mêmes droits de libres citoyens américains.

Nous nous portons comme garants de l'adoption par le parti républicain d'une administration économique; nous condamnons le système en vertu duquel le parti démocratique entasse dette sur dette en dehors du but réel pour lequel le gouvernement a été institué, par les allocations inégales, injustes, hors de toute proportion avec les revenus de l'Etat.

Nous approuvons et sanctionnons le règlement de la Dette d'Etat tel qu'il a été prévu par la Constitution de l'Etat et déclarons que le revenu provenant de la taxe levée pour le versement de l'intérêt annuel de la dette sera religieusement appliqué au but pour lequel il a été imposé et que la somme quadriennale de $100,000 sera mise de côté et servira de fonds d'amortissement tout le reste du temps d'Etat.

Nous insistons sur le maintien de la protection de nos forêts publiques dans toute l'étendue de l'Etat et nous sommes engagés à conserver intact des fonds publics qu'il sera nécessaire pour atteindre ce résultat. De plus nous sommes notre population soit toujours protégée contre les inondations du Mississipi et de ses tributaires.

Nous approuvons la loi du Congrès qui affecte la somme de $15,000, chaque année, pour les trettes des Stations d'agriculture dans les différents Etats. Nous recommandons à notre Législature d'Etat d'y ajouter la somme nécessaire pour atteindre le but requis, de façon à toute assurer les meilleures méthodes de culture de nos différents produits.

Nous appliquons à l'engagement pris corporalement et les efforts faits par le parti républicain, pour l'éducation populaire sur une base solide et durable, et nous requérons vivement nos représentants au Congrès de ne rien épargner pour obtenir l'adoption du Bill d'instruction de Blair.

Nous appelons de grand cœur l'immigration dans notre Etat. Mais nous condamnons l'importation des travailleurs étrangers par un contrat, ce qui tend à abaisser les salaires des nôtres et à priver des derniers d'un emploi qu'ils occupaient antérieurement.

Nous condamnons l'usage du labeur des "convicts" au dehors des travaux publics, et nous demandons qu'on en le mette pas en concurrence avec le travail libre.

Le parti républicain est le parti des travailleurs et cherche avant tout à protéger le labeur de ces derniers contre la concurrence du travail des esclaves, des pénos, des ouvriers européens engagés à travail et au rabais. Pour arriver à ce but, nous voulons qu'on leur ga des droits sur leurs produits, de façon que le travail américain reçoive toujours une juste rémunération.

Nous déplorons les grèves comme funestes et produisant l'anarchie; nous recommandons l'arbitrage comme le moyen de conciliation qui doit être employé chez toute nation civilisée, pour ajuster les différends entre les patrons et les ouvriers.

Nous invitons nos concitoyens de la Louisiane, sans distinction de parti, à coopérer avec nous au maintien des intérêts sacrés de l'Etat avec lequel nous sommes complétement identifiés et confiants dans l'avenir au pouvoir du parti républicain, assurés dix mois d'avance, nous assurons à tout homme qui rendra ce service à la Louisiane le juste encouragement que toute communauté s'honore de donner et qui lui assure la paix et le progrès.

16 mars—1 mois

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de J. J. Fernandez.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 13,507—Division B.

Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons qu'elles en ont pour empêcher le dit Jean Zenas Fernandez, administrateur de cette succession, ne se mettant pas en possession des dites sommes et tableaux de distribution présentés par Geo. J. Fernandez, administrateur de cette succession, ne se mettant pas en possession des fonds distribués conformément aux dits compte et tableaux.

Par ordre de la Cour. W. J. MCGEEHAN,
Greffier

22 mars—22 27 31

Succession de William Wetzer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 13,507—Division B.

Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons qu'elles en ont pour lesquelles le compte présenté par Mme Estelle Dinstine veuve de William Wetzer, administratrice de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN,
Greffier

25 mars—25 30 3 avril.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—August Alt vs. ses créanciers — No 23,344. Division E—Ordre de Cour — Qu'une assemblée à créanciers de pétitionnaire Auguste Alt soit tenue et convoquée le vingtième John R. Lecier, notaire public en cette ville, le mardi 27 mars jour de mars 1888 à 11 heures A. M., pour procéder en considération et délibérer sur la demande du dit pétitionnaire pour un répit, et que toutes procédures intentées par les propriétaires du dit pétitionnaire soient suspendues; et que P. A. Bacon soient, soit nommé pour représenter les créanciers.

Nouvelle-Orléans 20 février 1888.

(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.

Pour copie conforme
J. B. D. MARCIK, Deputé greffier.

21 fév—21 27 mars

Ventes de Propriétés Foncières

—POUR—

TAXES D'ETAT.

L'Etat de la Louisiane contre les contribuables en défaut Paroisse d'Orléans, Deuxième District.

En vertu de l'autorité qui m'est confiée par la Constitution et les lois de l'Etat de la Louisiane, je vendrai, à la porte principale de la Maison de Cour où siège la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, aux heures fixées par la loi pour les ventes judiciaires, à partir de 11 heures du matin, SAMEDI, le 14ème jour d'avril, A. D. 1888, et continuant de jour en jour jusqu'à ce que les ventes soient terminées, toutes les propriétés foncières sur lesquelles il est dû en ce moment des taxes à l'Etat de la Louisiane, et à la paroisse d'Orléans, dans le but d'assurer la perception des taxes assessées en 1887, y compris l'intérêt qui les grève à partir du 31 Décembre 1887, à raison de deux pour cent par mois jusqu'à paiement final, avec tous les dépens.

Les noms desdits contribuables en défaut ou délinquants, le montant des taxes dues par chacun d'eux d'après l'assessement de ladite année, et les propriétés foncières, assessées à chacun des contribuables susdits et devant être vendues, sont indiqués ci-dessous.

ARATA, GIOVIANNI—
Taxe de 1887, montant à.....$15 00
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'Ilet borné par la Promenade Carondelet, les rues St-Pierre, Bienville et Liberté, désigné comme lot No. 8 de l'Ilet No. 151, mesurant 30 pieds de face à la Promenade Carondelet sur 95 pieds 9 pouces de profondeur sur une ligne et 88 pieds sur l'autre ligne.

ASSIAN, CATHERINE Mme—
Taxe de 1887 montant à.....$4 20
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues St-Philippe, Dauphine, Bienville et Conti, désigné comme lot No. 3 de l'Ilet No. 314 mesurant 61 pieds de face à la rue St-Philippe sur 125 pieds de profondeur.

ARTHUR, VVE JOHN—
Taxe de 1887, montant à.....$6
Deux lots de terre, avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Dauphine, Dorgenois, Rochebleave et Bienville, désignés comme lots Nos. 1 et 2 de l'Ilet No. 316, mesurant chacun 32 pieds de face à la rue Dauphine sur 105 pieds de profondeur, formant l'encoignure des rues Dauphine et Dorgenois.

ALEXANDER, BERTHE—
Taxe de 1887, montant à.....$26 40
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Bourgogne, Marais, Dumaine et St. Philippe, désigné comme lot No. 7 de l'Ilet No 101, mesurant 43 pieds de face à la rue Bourgogne sur 109 pieds de profondeur.

BLASINI, JS.—
Taxe de 1887, montant à.....$1 20
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2ème district de la ville de la Nlle-Orléans, d'un l'Ilet borné par la Promenade Carondelet, les rues Rocheblave, Dorgenois et St-Pierre, désigné comme lot No. 4 de l'Ilet No. 326, mesurant 62 pieds de face à la Promenade Carondelet, sur 97 pieds de profondeur.

BAUER JOHN—
Taxe de 1887, montant à.....$13 20
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'Ilet borné par la Promenade Carondelet, les rues Rocheblave, Dorgenois et St-Pierre, désigné comme lot No. 3 de l'Ilet No. 326, mesurant 62 pieds de face à la Promenade Carondelet, sur 97 pieds de profondeur.

BAKER, PRESLY, C—
Taxe de 1887, montant à.....$3 00
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'Ilet borné par la rue Dumaine, Lavergne, Bagatelle et Jean et la rue St. Anne, désigné comme lot No — de l'Ilet No. 462 mesurant 15 pieds de face à la rue Dumaine, sur 100 pieds de profondeur, formant l'encoignure de la rue Dumaine et de l'Avenue Hagan.

BANVILLE STEPH—
Taxe de 1887, montant à.....$10 20
Un lot de terre avec améliorations, dans le 2ème district de la ville de la Nlle-Orléans, d'un l'Ilet borné par les rues Carondelet, Bienville, Conti et Liberté, désigné comme lot No. 2, de l'Ilet No. 151, mesurant 30 pieds de face à la Promenade Carondelet sur 95 pieds 9 pouces de profondeur sur une ligne et 88 pieds sur l'autre ligne.

BARTHELEMY, A. L—
Taxe de 1887, montant à.....$1 20
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues St-Philippe, Roman, Lopez et Ursulines, désigné comme lot No. 433 mesurant 30 pieds de face à la rue St. Philippe sur 105 pieds de profondeur, formant l'encoignure des rues St. Philippe et Roman.

BARTHELEMY, A. L—
Taxe de 1887, montant à.....$1 8
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Roman, St-Philippe, Lopez et Ursulines, désigné comme lot No. 434 et 435, mesurant 30 pieds de face à la rue St. Philippe sur 105 pieds de profondeur, formant l'encoignure des rues St. Philippe et Roman.

BARTHELEMY, A. L—
Taxe de 1887, montant à.....$1 8
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Roman, St-Philippe, Lopez et Ursulines, désigné comme lot No. 436, mesurant 30 pieds de face à la rue St. Philippe sur 105 pieds de profondeur, formant l'encoignure des rues St. Philippe et Roman.

BARRETT, LAWRENCE F.—
Taxe de 1887, montant à.....$2 40
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Bienville, Dorgenois, Broad et Dumaine, désigné comme lot No 2 de l'Ilet No 333 mesurant 29 pieds de face à la rue Bienville, sur 130 pieds de profondeur.

BARRETT, LAWRENCE F.—
Taxe de 1887 montant à.....$7 80
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'Ilet borné par l'avenue Carrollton, les rues St-David, Bienville et Conti, désigné comme lot irrégulier No. 63 mesurant 279 pieds de face à l'avenue Carrollton sur 271 pieds de profondeur sur une ligne et 300 pieds de profondeur sur l'autre ligne.

BAUER JOHN—
Taxe de 1887, montant à.....$13 20
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Chartres, Royale, Dauphine, et St Philippe, désigné comme lot No. 3 de l'Ilet No 48, mesurant 20 pieds de face à la rue Chartres sur 78 pieds de profondeur.

BAKER, PRESLY, C—
Taxe de 1887, montant à.....$3 00
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'Ilet borné par la rue Dumaine, Lavergne, Bagatelle et Jean et la rue St. Anne, désigné comme lot No — de l'Ilet No. 462 mesurant 15 pieds de face à la rue Dumaine, sur 100 pieds de profondeur, formant l'encoignure de la rue Dumaine et de l'Avenue Hagan.

BANVILLE STEPH—
Taxe de 1887, montant à.....$10 20
Un lot de terre avec améliorations, dans le 2ème district de la ville de la Nlle-Orléans, d'un l'Ilet borné par les rues Carondelet, Bienville, Conti et Liberté, désigné comme lot No. 3 de l'Ilet No. 151, mesurant 30 pieds de face à la Promenade Carondelet sur 95 pieds 9 pouces de profondeur sur une ligne et 88 pieds sur l'autre ligne.

BARTHELEMY, A. L—
Taxe de 1887, montant à.....$1 8
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Roman, St-Philippe, Lopez et Ursulines, désigné comme lot No. 432 et 437, mesurant 30 pieds de face à la rue St. Philippe sur 105 pieds de profondeur, formant l'encoignure des rues St. Philippe et Roman.

BARTHELEMY, A. L—
Taxe de 1887, montant à.....$1 8
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Roman, St-Philippe, Lopez et Ursulines, désigné comme lot No. 438, mesurant 30 pieds de face à la rue Roman 154 pieds de profondeur.

BENNERS, MRS RUDOLPH—
Taxe de 1887, montant à.....$3 6
Quatre lots de terre, avec améliorations, dans le 2ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Salomon, Bienville, St-Louis et Conti, désignés comme lots Nos 11 à 24, de l'Ilet No. 555, les lots Nos. 11 et 12 mesurant 60 pieds de face à la rue Salomon sur 115 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur, les lots 13 mesurant 3 pieds 9 pouces et 3 lignes de face à la rue St-Louis sur 12 pieds 7 pouces et 7 lignes de profondeur, les lots Nos 14 à 21 mesurant 24 pieds 4 pouces et 4 lignes de face à la rue St. Louis sur 102 pieds 7 pouces et 7 lignes de profondeur, le lot 22 mesurant 31 pieds 11 pouces et 4 lignes de face à la rue St-Louis sur 102 pieds 7 pouces et 7 lignes de profondeur, les lots Nos 23 et 24 ensemble 10 pieds de face à la rue St-Louis sur 159 pieds 9 pouces 3 lignes de profondeur.

BEST ROMES, HERITIES DE—
Taxe de 1887, montant à.....$30 40
Un lot de terre avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Chartres, Decatur, Conti et Bienville, désigné comme partie du lot No. 25 de l'Ilet No. 29 mesurant 21 pieds de face à la rue Chartres sur 104 pieds de profondeur.

BEST ROMES MLLE E—
Taxe de 1887, montant à.....$4
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Chartres, Decatur, Conti et Bienville, désigné comme partie du lot No. 25 de l'Ilet No. 29, mesurant 21 pieds de face à la rue Chartres sur 90 pieds profondeur.

BEJOUR JULIAN—
Taxe de 1887, montant à.....$7 70
Un lot de terre avec améliorations, dans le 2ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Orléans, Dauphine, Bourgogne et Ste-Anne d'une somme lot No. 1 de l'Ilet No. 87 mesurant 32 pieds de face à la rue Orléans sur 80 pieds de profondeur.

BEJOUR JULIAN—
Taxe de 1887, montant à.....$4 40
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Orléans, Bourgogne, Remparts et St Pierre, désigné comme une partie du lot No 3 de l'Ilet No. 101, mesurant 32 pieds de face à la rue Orléans sur 75 pieds de profondeur.

DE CHASTERNE, C. L. D.—
Taxe de 1887, montant à.....$18 00
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Esplanade, Bourgogne et Quartier et Remparts, désigné comme lot No. 8, de l'Ilet No. 108, mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Esplanade, sur 107 pieds 8 pouces et 1 ligne de profondeur.

DOWLING, WM.—
Taxe de 1887, montant à.....$1 20
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Ste Anne, Dorgenois, Broad et Dumaine, désigné comme lot No. 30, de l'Ilet No. 340, mesurant 31 pieds 3 pouces de face à la rue Ste-Anne, sur 100 pieds de profondeur.

DUPIN, PIERRE J.—
Taxe de 1887, montant à.....$12 00
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Marais, Liberté, Conti et Hospital, désigné comme lot No. 12 de l'Ilet 155, mesurant 31 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue Marais, sur 112 pieds de profondeur.

DUPONT, MME BENJAMIN—
Taxe de 1887, montant à.....$3 20
Deux lots de terre, avec améliorations, dans le 2ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Conti, Gayoso, Dupont et Lavanne Bienville, désignés comme lots Nos. 15 et 16 de l'Ilet No 2, le lot No. 15 formant l'angle des rues Conti et Gayoso; le lot No. 16 faisant face à la rue Conti, mesurant chacun 25 pieds 8 pouces 2 lignes de face à la rue Conti, sur 111 pieds 4 pouces 7 lignes de profondeur.

DUCOUDS, MME M. T.—
Taxe de 1887, montant à.....$43
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2 district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Chartres Ste-Anne, Royale et Dumaine, désigné comme lot No 8 de l'Ilet No. 47, mesurant 64 pieds de face à la rue Chartres sur 115 pieds de profondeur, formant l'encoignure des rues Chartres et Ste-Anne.

DUCOUDS, MME M. T.—
Taxe de 1887, montant à.....$90
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Decatur, St. Philippe, Chartres et Ursulines, désigné comme lot No 1 de l'Ilet No. 20 mesurant 35 pieds de face à la rue Decatur sur 93 pieds de profondeur, formant l'encoignure des rues Decatur et St. Philippe.

DUFRE VVE A.—
Taxe de 1887, montant à.....$7 60
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Chartres, Decatur, Conti et Bienville, désigné comme partie du lot No. 25 de l'Ilet No. 29 mesurant 21 pieds de face à la rue Chartres sur 104 pieds de profondeur.

DUFRE VVE A.—
Taxe de 1887, montant à.....$7 60
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Chartres, Decatur, Conti et Bienville, désigné comme partie du lot No. 25 de l'Ilet No. 29, mesurant 21 pieds de face à la rue Chartres sur 104 pieds de profondeur.

DUFRE VVE A.—
Taxe de 1887, montant à.....$7 60
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Chartres, Decatur, Conti et Bienville, désigné comme partie du lot No. 25 de l'Ilet No. 29, mesurant 21 pieds de face à la rue Chartres sur 104 pieds de profondeur.

Ventes de Propriétés Foncières

—POUR—

TAXES D'ETAT.

L'Etat de la Louisiane contre les contribuables en défaut Paroisse d'Orléans, Troisième District.

En vertu de l'autorité qui m'est confiée par la Constitution et les lois de l'Etat de la Louisiane, je vendrai, à la porte principale de la Maison de Cour où siège la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, aux heures fixées par la loi pour les ventes judiciaires, à partir de 11 heures du matin, SAMEDI, le 14ème jour d'avril, A. D. 1888, et continuant de jour en jour jusqu'à ce que les ventes soient terminées, toutes les propriétés foncières sur lesquelles il est dû en ce moment des taxes à l'Etat de la Louisiane, et à la paroisse d'Orléans, dans le but d'assurer la perception des taxes assessées en 1887, y compris l'intérêt qui les grève à partir du 31 Décembre 1887, à raison de deux pour cent par mois jusqu'à paiement final, avec tous les dépens.

Les noms desdits contribuables en défaut ou délinquants, le montant des taxes dues par chacun d'eux d'après l'assessement de ladite année, et les propriétés foncières, assessées à chacun des contribuables susdits et devant être vendues, sont indiqués ci-dessous.

ARGUELLES, MLLE MARY—
Taxe de 1887, montant à.....$2 40
Un lot de terre avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Quartier, Conti, Rocheblave et Bienville, désigné comme une partie du lot No 13, de l'Ilet No. 316, mesurant 26 pieds 8 pouces & 5 lignes de face à la rue Quartier sur 128 pieds de profondeur.

ETERNOD, J. D, SUC.—
Taxe de 1887, montant à.....$10
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Conti, Decatur, Chartres et Bienville, désigné comme partie du lot No. 15 de l'Ilet No. 29, mesurant 20 pieds 1 pouce et 6 lignes de face à la rue Conti sur 63 pieds de profondeur.

FOSTER, JOS. R.—
Taxe de 1887, montant à.....$1 50
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues St-Philippe, Miro, Tonti et Dumaine, désigné comme lot No. 7 de l'Ilet No 204 mesurant 17 pieds de face à la rue St-Philippe sur 100 pieds de profondeur.

FORHMAN, MME CHARLOTTE—
Taxe de 1887, montant à.....$6
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues St-Philippe, Tonti et Shelby et Ursulines, désigné comme lot No. 9, de l'Ilet No. 314, mesurant 75 pieds de face à la rue St-Philippe, sur 125 pieds de profondeur.

FULTON, MRS DELIA—
Taxe de 1887, montant à.....$66
Un lot de terre avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'Ilet borné par la rue Royale, le Pas age de la Bourse, les rues Dauphine et Bienville, désigné comme lot No. 6 de l'Ilet No. 55, mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Royale, sur une profondeur de 67 pied 7 pouces sur une ligne et 125 pieds 11 pouces 4 lignes sur l'autre.

GRAF HERMANN—
Taxe de 1887, montant à.....$60
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'Ilet borné par le Canal Carondelet, les rues Lopez, Bendon et Conti, désigné comme lot No 7 de l'Ilet No. 4 26, mesurant 20 pieds de face au Canal Carondelet sur 100 pieds de profondeur.

GAMET & PUISSEGUR—
Taxe de 1887, montant à.....$7 20
Un morceau de terre, avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, près de la Commandance de la Place, formant un No vieu Chemin de la Métairie, à une ligne près de l'avenue Taylor entre les rues St Louis et Milne, désignés comme lots Nos. 71 à 120.

GAMET & PUISSEGUR—
Taxe de 1887, montant à.....$1 92
Seize lots de terre, avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, près de la Commandance de la Place, mesurant chaque 25 pieds de face à la rue Bienville sur 105 pieds de profondeur, formant l'encoignure des rues Bienville et Dorgenois.

GAMET & PUISSEGUR—
Taxe de 1887, montant à.....$4 50
Un morceau de terre, dans la Nlle-Orléans, en dehors du chemin de fer irrégulière, entre le chemin public et le Bayou St-Jean, au-dessus du point, au pied de la rue Esplanade, sur le côté du nord-ouest et mesurant 1 pied 6 pouces sur le plan de L. H. Pilié, voyer, daté le 14 Mai 1884, et s'étendant du pilier en briques noir en pierre 73 pieds le long du bord du chemin public, plus 24 pieds le long du bord du chemin à une perche d'où à dite ligne est tangente à la courbe du Bayou, plus 8 pieds 6 pouces le long de la rive du Bayou au point de départ.

GAINES, MYRA C.—
Taxe de 1887, montant à.....$1 20
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Dauphine, Bienville et St-Louis, désignés comme lots Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9 de l'Ilet No. 405, mesurant chacun 31 pieds 3 pouces de profondeur sur 89 pieds 3 pouces de profondeur, formant l'encoignure des rues Dauphine et St-Louis.

GAINES, MYRA C, SUC.—
Taxe de 1887, montant à.....60c
Deux lots de terre, avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Ste-Anne, Lopez, Bendon et Conti, désignés comme lots No. 3 et 4 de l'Ilet No. 43, mesurant 40 pieds de face à la rue Ste-Anne sur 91 pieds 9 pouces de profondeur.

GAINES, MYRA C. SUC.—
Taxe de 1887 montant à.....$1 8
Vingt-six lots de terre, avec améliorations dans le 2 district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'Ilet irrégulier No. 63 mesurant 279 pieds de face à l'avenue Carrollton sur 271 pieds de profondeur sur une ligne et 300 pieds de profondeur sur l'autre ligne.

GIROD, MLLE C. A.—
Taxe de 1887 montant à.....$9 60
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues St-Philippe, Dauphine, et St Philippe, désigné comme lot No. 3 de l'Ilet No 48, mesurant 20 pieds de face à la rue Chartres sur 78 pieds de profondeur.

GAINES, MYRA C, SUC.—
Taxe de 1887, montant à.....$1 20
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Conti, Decatur, Chartres et Bienville, désigné comme partie du lot No. 15 de l'Ilet No. 29, mesurant 20 pieds 1 pouce et 6 lignes de face à la rue Conti sur 63 pieds de profondeur.

FOSTER, JOS. R.—
Taxe de 1887, montant à.....$1 50
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues St-Philippe, Miro, Tonti et Dumaine, désigné comme lot No. 7 de l'Ilet No 204 mesurant 17 pieds de face à la rue St-Philippe sur 100 pieds de profondeur.

FORHMAN, MME CHARLOTTE—
Taxe de 1887, montant à.....$6
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues St-Philippe, Tonti et Shelby et Ursulines, désigné comme lot No. 9, de l'Ilet No. 314, mesurant 75 pieds de face à la rue St-Philippe, sur 125 pieds de profondeur.

FULTON, MRS DELIA—
Taxe de 1887, montant à.....$66
Un lot de terre avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'Ilet borné par la rue Royale, le Pas age de la Bourse, les rues Dauphine et Bienville, désigné comme lot No. 6 de l'Ilet No. 55, mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Royale, sur une profondeur de 67 pied 7 pouces sur une ligne et 125 pieds 11 pouces 4 lignes sur l'autre.

GRAF HERMANN—
Taxe de 1887, montant à.....$60
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'Ilet borné par le Canal Carondelet, les rues Lopez, Bendon et Conti, désigné comme lot No 7 de l'Ilet No. 4 26, mesurant 20 pieds de face au Canal Carondelet sur 100 pieds de profondeur.

GAMET & PUISSEGUR—
Taxe de 1887, montant à.....$7 20
Un morceau de terre, avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, près de la Commandance de la Place, formant un No vieu Chemin de la Métairie, à une ligne près de l'avenue Taylor entre les rues St Louis et Milne, désignés comme lots Nos. 71 à 120.

GAMET & PUISSEGUR—
Taxe de 1887, montant à.....$1 92
Seize lots de terre, avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, près de la Commandance de la Place, mesurant chaque 25 pieds de face à la rue Bienville sur 105 pieds de profondeur, formant l'encoignure des rues Bienville et Dorgenois.

GAMET & PUISSEGUR—
Taxe de 1887, montant à.....$4 50
Un morceau de terre, dans la Nlle-Orléans, en dehors du chemin de fer irrégulière, entre le chemin public et le Bayou St-Jean, au-dessus du point, au pied de la rue Esplanade, sur le côté du nord-ouest et mesurant 1 pied 6 pouces sur le plan de L. H. Pilié, voyer, daté le 14 Mai 1884, et s'étendant du pilier en briques noir en pierre 73 pieds le long du bord du chemin public, plus 24 pieds le long du bord du chemin à une perche d'où à dite ligne est tangente à la courbe du Bayou, plus 8 pieds 6 pouces le long de la rive du Bayou au point de départ.

GAINES, MYRA C.—
Taxe de 1887, montant à.....$1 20
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Dauphine, Bienville et St-Louis, désignés comme lots Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9 de l'Ilet No. 405, mesurant chacun 31 pieds 3 pouces de profondeur sur 89 pieds 3 pouces de profondeur, formant l'encoignure des rues Dauphine et St-Louis.

GAINES, MYRA C, SUC.—
Taxe de 1887, montant à.....60c
Deux lots de terre, avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Ste-Anne, Lopez, Bendon et Conti, désignés comme lots No. 3 et 4 de l'Ilet No. 43, mesurant 40 pieds de face à la rue Ste-Anne sur 91 pieds 9 pouces de profondeur.

GAINES, MYRA C. SUC.—
Taxe de 1887 montant à.....$1 8
Vingt-six lots de terre, avec améliorations dans le 2 district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'Ilet irrégulier No. 63 mesurant 279 pieds de face à l'avenue Carrollton sur 271 pieds de profondeur sur une ligne et 300 pieds de profondeur sur l'autre ligne.

GIROD, MLLE C. A.—
Taxe de 1887 montant à.....$9 60
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues St-Philippe, Dauphine, et St Philippe, désigné comme lot No. 3 de l'Ilet No 48, mesurant 20 pieds de face à la rue Chartres sur 78 pieds de profondeur.

GAINES, MYRA C, SUC.—
Taxe de 1887